

Il est tout simplement impossible de contenter tous les députés lors de la période de questions. Le député doit le reconnaître et à mon sens, il faut admettre qu'il s'agit d'une responsabilité collective et non d'une responsabilité individuelle.

Des voix: Bravo!

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement touche aussi aux privilèges de tous les députés. Il découle des remarques désobligeantes faites par le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt) cet après-midi concernant les fonctions et la position des députés. Cette dernière a dit que chaque jour de séance de la Chambre coûte plus de \$200,000, laissant entendre par là que les députés de l'opposition officielle, du fait qu'ils occupent leur place, occasionnent des frais supplémentaires aux Canadiens.

Une voix: Où est-elle?

Une voix: Elle est rentrée chez elle.

M. Alkenbrack: Voici en quoi consiste mon rappel au Règlement—je le dirai en son absence, bien qu'elle fût encore ici il y a quelques instants—étant donné que tous les députés et tous les employés de la Chambre rémunérés sur une base annuelle et que toutes les dépenses et les frais sont calculés pour l'année, ses déclarations sont sans fondement et induisent les Canadiens en erreur.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. De par la nature même de mon poste, je dois rester neutre et, tout comme le ministre des Transports (M. Marchand), on a exercé des pressions à mon endroit pour donner de l'argent aux conservateurs; ils me disent qu'ils ne peuvent pas s'en sortir seuls, qu'ils ont besoin de mon aide.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LA JUSTIFICATION DU BESOIN DE SUBVENTIONS HYPOTHÉCAIRES

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-409, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation (justification du besoin).

Des voix: Expliquez-vous.

Autorisation de se déplacer

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à donner à la Société centrale d'hypothèques et de logement le pouvoir d'exiger des bénéficiaires de subventions pour hypothèque privées qu'ils produisent chaque année leurs feuillets T-4 afin de prouver qu'ils ont toujours besoin de la subvention en question.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE PRÉVOYANT L'UTILISATION OBLIGATOIRE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ

M. David MacDonald (Egmont) demande à présenter le bill C-410, concernant l'utilisation des ceintures de sécurité dans les véhicules automobiles qui relèvent de la compétence fédérale.

Des voix: Expliquez-vous.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ce bill rendra obligatoire le port de la ceinture de sécurité dans tous les véhicules automobiles relevant de la compétence fédérale et l'installation de ceintures de sécurité approuvées aux sièges des autobus d'écoliers importés au Canada.

Beaucoup de pays se sont déjà aperçus que l'adoption d'une loi à ce sujet a augmenté de 12 à plus de 75 p. 100 le port de la ceinture de sécurité. La conférence fédérale-provinciale des ministres de la santé tenue en 1974 a approuvé en principe une telle loi. Nous avons des preuves irréfutables que la ceinture de sécurité permet de sauver des vies.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1510)

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

PÉTROLE ET GAZ—AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER AU CANADA ET EN ALASKA

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, la Chambre a approuvé une étude du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics sur les politiques du pétrole et du gaz et certains autres sujets, et a autorisé le comité à se déplacer d'un lieu à l'autre au Canada et en Alaska pendant une période d'au plus 20 jours en septembre 1975.

Les membres du comité m'ont demandé de proposer une motion, qui a obtenu, je crois, le consentement unanime de tous les leaders à la Chambre afin de modifier cette autorisation et de permettre au comité de se déplacer du 1^{er} septembre au 13 octobre 1975, et pas uniquement en septembre. Du consentement de la Chambre, je propose donc:

Que, pendant leur étude des questions des oléoducs et gazoducs ainsi que de l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel provenant des régions frontalières, les membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés à se déplacer d'un lieu à un autre au Canada et en Alaska (É.-U.), pour une période ne dépassant pas vingt jours, entre le 1^{er} septembre 1975 et le 13 octobre 1975.

(La motion est adoptée.)